

LA SÉCURITÉ À BORD DE NOS NAVIRES

L'ÉQUIPAGE DU NAVIRE



Au début du quart de travail, la température corporelle de chaque employé est mesurée



Le personnel est équipé de masques et de gants jetables



Une distance minimale de 1 mètre entre les passagers est garantie.



Un médecin est à bord pour toute urgence



À bord des navires, un **Care Manager** répondra à vos questions sur les mesures de sécurité

L'EMBARQUEMENT ET LE DÉBARQUEMENT



N'oubliez pas d'emporter votre masque pour couvrir votre menton, votre bouche et votre nez pendant toute la durée de la traversée



La distance minimale d'un mètre entre les passagers est également garantie lors de l'embarquement et du débarquement et dans la soute



La distance minimale est également garantie dans les escaliers mécaniques et dans les ascenseurs



L'accès à la salle des fauteuils est limité et vous ne pouvez vous asseoir que sur les fauteuils qui vous permettent de respecter la règle de la distance

DÉSINFECTION



Tous les systèmes ont été réglés de manière à ce que l'air soit continuellement renouvelé à 100 % et rejeté directement à l'air extérieur



Des distributeurs désinfectants pour les mains sont disponibles



Des pulvérisateurs portables et sans fil avec des désinfectants appropriés sont utilisés pour la désinfection des locaux.

Les cabines et l'approvisionnement extérieur (blanchisserie) sont désinfectés avec des produits conformes aux normes



Les cartes magnétiques d'accès aux cabines sont désinfectées quotidiennement

SERVICE À BORD



Le Restaurant self-service est ouvert, avec une attention particulière à la distance minimale



Tous les points de contact du navire (réception, caisse, etc.) sont équipés de vitre plexiglas



Restaurant à la carte (Selon le navire, le "restaurant à la carte" peut être fermé en hors saison)



Service pour la consommation des repas en cabine

ÉTÉ 2021

#REPARTIRAVECMOBY

COMME TOUJOURS NOTRE MEILLEUR
SERVICE POUR VOUS



CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT DE MOBY S.P.A., MILAN

Les conditions générales de transport suivantes sont à disposition à tous les guichets, dans les bureaux de Moby S.p.A., de Moby Lines Europe GmbH et dans les agences de voyage. Le terme "Passager" correspond à chaque personne transportée selon les présentes conditions générales. Il peut s'agir de passagers italiens ou étrangers et les instructions de l'entreprise de transport (aussi bien l'entreprise contractuelle que l'entreprise qui effectue le transport) et du commandant du navire. Le(s) terme(s) "entreprise de transport" et/ou "transporteur" correspond à l'entreprise Moby S.p.A. et/ou Moby Lines Europe GmbH. Le présent contrat de transport est l'entreprise qui effectue le transport. Moby S.p.A. se réserve expressément le droit de confier le transport à d'autres navires de notre société maritime ainsi qu'à d'autres sociétés maritimes de l'Europe. Les passagers des navires de notre société maritime ne sont pas assurés par la société de transport contractée, la responsabilité est transférée à la société chargée du transport selon l'article 1681 du code civil et le décret européen CE/392/2006. Par ce fait le client est dans le droit d'entamer une procédure contre ce dernier. De plus, en vertu de l'article 2012 du code de commerce, les réclamations ne peuvent concerner s'adresser à Moby S.p.A. Les réclamations sont exclues dans la mesure où Moby S.p.A. Milan ou Moby Lines Europe GmbH ne les reçoit pas dans les 30 jours suivants la date de départ (délai de prescription).

1.-REGLEMENTATION DES TRANSPORTS: L'objet du contrat correspond à la prestation de transport de personnes ainsi que de leurs bagages, conformément aux conditions générales de voyage, selon l'article 396 ff droit maritime italien et à partir du 31.12.2012 selon l'arrêté européen UE/392/2006. Sur www.mobylines.fr ainsi qu'au check-in vous trouverez un résumé des dispositions générales de cet arrêté sur le droit des passagers. Le transport de véhicules est réglé par la loi italienne sur le transport d'objets sur mer (article 413 ff des droits de mer italien) et par les conditions générales de voyage. Les informations sur les droits des passagers dans le cadre de l'arrêté UE/1177/2010 sont mis à disposition à bord des navires ainsi qu'aux check-in. Selon l'article 19.6 de l'arrêté européen UE/1177/2010 la valeur minimale sous laquelle une indemnisation est refusée est de 6,00 €. Les données du contrat de voyage sont à disposition sur www.mobylines.fr et ont donné la possibilité que l'entreprise de transport mobilise un autre navire provenant d'une autre entreprise de transport. L'entreprise de transport décline toute responsabilité concernant les dommages causés aux passagers par le retard ou la non-exécution du transport, si l'événement est dû à un événement externe à cause d'une supériorité des mauvaises conditions météorologiques, de grèves et de problèmes techniques dus à une force supérieure ou autres raisons pour lesquelles l'entreprise de transport n'est pas responsable. Le commandant du navire a le droit de refuser de prendre à bord un passager si des événements surgissent pouvant porter atteinte à la sécurité du navire ou des passagers. Les offres et conditions publiées peuvent être soumises à des modifications jusqu'à la distribution des billets. En ce qui concerne le régime de responsabilité pour le transport de passagers le voyageur est tenu de respecter les conditions générales de voyage. Les conditions générales sont expressément stipulées dans les directives du code de navigation italien en vigueur. Les passagers sont responsables de leurs bagages et des objets s'y trouvant jusqu'à leur embarquement et jusqu'à leur débarquement. Les informations sur la charge fois calculés selon la distance entre les ports et des conditions météorologiques favorables. L'entreprise de transport n'assume aucune responsabilité en cas de retards causés par des opérations portuaires. Aux horaires et tarifs publiés, des changements sont à réserver. Veuillez consulter les numéros de téléphone.

2.-VALIDITE DU TICKET: Le ticket est délivré nominativement. Il ne peut pas être transféré à une autre personne et il est valable pour les traversées indiquées sous le nom du passager. Le passager doit garder le ticket et le présenter à la demande d'un officier ou d'un représentant du vecteur. S'il n'existe pas de titre de transport valable, le double du prix du voyage est demandé et éventuellement des dommages et intérêts sont exigés. Les confirmations des réservations effectuées par voie électronique ne sont pas recevables et ne peuvent pas être acceptées. En cas d'indications incorrectes du nombre de personnes, de véhicules etc., le montant de la différence doit être versé sur place. Pour des indications erronées concernant le nombre de passagers, pour des modifications de la destination, la liste d'attente et l'embarquement peut être refusé. Il ne peut pas être délivré de tickets open date. Aux réservations faites en Italie s'appliquent les conditions de voyage italiennes. Lors de l'achat du billet, le client se doit de contrôler que les indications données correspondent avec ses réservations. Le client n'est responsable que de sa propre fautive émission de ticket. Au moment de l'achat du ticket, le client doit vérifier que les renseignements indiqués concernant la voiture correspondent à ceux de la carte grise.

3.-ANNULLATIONS/ABROUSSEMENTS: Suppléments et coûts divers ne sont pas remboursables. Toutes annulations doivent être effectuées par écrit et confirmées par Moby avant le départ prévu à l'origine (également possible en route dans chaque agence de voyage avec agence - Moby). En cas d'annulation, les frais d'annulation sont facturés conformément à la réglementation en vigueur. Les frais d'annulation ne sont pas remboursables. Jusqu'à 30 jours avant le départ: 10% du prix du voyage, le Best-Offet et tarif Pax ont 100% sur toutes les catégories marquées au Best-Offet ou au Pax-Parfi. 29 jours à 48 heures avant le départ: 20% du prix du voyage, le Best-Offet et tarif Pax ont 100% sur toutes les catégories marquées au Best-Offet ou au Pax-Parfi. 48 heures à 4 jours avant le départ: 50% du prix du voyage, le Best-Offet et tarif Pax ont 100% sur toutes les catégories marquées au Best-Offet ou au Pax-Parfi. Pour l'achat d'un ticket le jour du départ, lors de non apparition ou d'annulation plus tardive 100% du prix du voyage.

Les demandes de remboursement doivent se faire par écrit au plus tard 30 jours après la date de départ (navire). Les remboursements peuvent également être appliqués par la présentation de tous les tickets en originaux et seulement dans l'agence où le billet a été acheté et si celui-ci a été acheté par une agence de Voyage, Moby, une agence portuaire compétente ou un représentant de la société de transport. 3A.-UTILISATION DES BONS: En cas d'annulation d'un billet acheté à l'origine par un prélabement accordé au passager, le remboursement sera effectué exclusivement par l'achat d'un autre bon, qui pourra à son tour être utilisé pour acheter d'un nouveau billet à l'exception de la loi de la Corse.

4.-PERTE DU TICKET: La perte ou le vol d'un ticket doit être immédiatement signalé au bureau portuaire. Il n'est autorisé de délivrer des billets de remplacement que si le billet perdu n'a pas encore été utilisé et que le client n'a pas obtenu son remboursement. Le client doit présenter sa carte d'identité ou son passeport. En général nous facturons directement sur place un montant de 10,00 € pour l'émission d'un billet de remplacement.

5.-NON RECEPTION DE BILLET LORS D'UNE RESERVATION EFFECTUEE: Lors de l'achat du ticket en ligne sur le site www.mobylines.fr ou par voie électronique, l'agent de voyage s'assure de l'exactitude ou le client n'a pas obtenu son billet pour des causes comme une mauvaise adresse donnée, un dysfonctionnement des connexions d'internet et téléphonique du client ou des problèmes techniques chez le client. Le client est prié de contacter immédiatement la réservation pour les problèmes de réservation. Les tickets sont valides pour une durée de 12 mois, moyennant la somme de 10,00 €, seulement si le ticket original n'a pas encore été utilisé.

6.-CHANGEMENT: Chaque modification, valable également pour un changement minimal de nom (interdiction de transmettre à une tierce personne) doivent être faites par écrit. En plus du supplément de prix éventuellement nécessaire pour des changements en saison, nombre de personnes ou changement de véhicule et à pas d'autres contreindications les frais de changement de réservation suivants sont calculés: réservation sans tarif spécial (toutes destinations): 10,00 €.

Pour réservation au tarif spéciale avec Destination Corse: 10,00 € trajet simple, avec destination la Sardaigne et 24 € pour la destination la Corse. Pour les réservations au tarif spécial avec destination Îles d'Elbe et de la Sardaigne à la Corse et vice versa LES MODIFICATIONS SONT PAS POSSIBLE. Changements, si et dans la mesure permise et selon la disponibilité, sont possibles jusqu'à 2 heures avant le départ, mais uniquement pour les tickets inscrits dans le prospectus actuel Moby. Changements de destination (par exemple, de la Sardaigne à la Corse), la Corse à l'île d'Elbe, etc.) ne sont pas possibles.

Le prix du ticket ne peut pas être réservé sans (par exemple) à partir de 9 jours avant le départ si, en raison du passage à la saison suivante, le prix final de la nouvelle réservation est inférieur à celui de la traversée initialement réservée; en d'autres termes, c'est le montant original de la réservation.

Aux modifications des réservations effectuées en Italie s'appliquent les conditions de voyage italiennes. Les tickets modifiés à la main et dépourvus du tampon de MOBY Lines Europe, ne sont pas acceptés. Lors d'une annulation partielle (par exemple en cas de diminution du nombre des personnes, des cabines, etc.) le calcul des frais se fait selon le point 3 des conditions générales.

7.-TARIF SPECIAL/AUX: Disponibilité limitée et valable uniquement dans le Tarif Best Price. Tous les prix et offres sont valables à la date de publication de l'arrêté UE/1177/2010. Les réductions ultérieures pertinentes de prix et/ou l'ajout de tarifs spéciaux (même temporaire) pendant la saison par la société de transport sont possibles, mais non rétroactive ou si les réservations existantes ont été effectuées avant le début de la saison. Les réductions ultérieures pertinentes de prix et/ou l'ajout de tarifs spéciaux sur le site www.mobylines.fr.

8.-TARIF POUR PERSONNES SARDES: Cette réduction est uniquement valable pour les personnes qui sont nées en Sardaigne ou qui y résident, y compris leurs enfants mineurs. Des conjoints et leurs enfants mineurs peuvent réserver avec la personne qui est habilitée à utiliser le tarif sard. Des justificatifs qui documentent le statut sard sont obligatoires et doivent être présentés lors de l'embarquement, si vous n'êtes pas en mesure de présenter la documentation prouvant que vous êtes né(e) ou que vous résidez dans une commune de la Sardaigne, vous ne pourrez pas embarquer avec des billets émis au tarif "résidents ou natis" ou vous devrez acheter un nouveau billet au tarif plein. Le billet au tarif résident ou natif en combinaison avec le tarif Best Offer comportera toujours 100% de frais d'annulation. Au cas où une des personnes figurant sur le billet ne remplisse pas ces conditions vous ne pourrez pas réserver ensemble. Dans ce cas il faudra effectuer deux réservations séparément.

9.-CHECK-IN: L'embarquement des passagers avec véhicules doit se faire au moins 90 minutes avant le départ, celui des passagers à pied 30 minutes avant. Si ces délais ne sont pas respectés, votre réservation ne pourra être garantie. Pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, votre réservation est assurée.

10.-VEHICULES/PARTICULARITES: Il est interdit de choisir la catégorie appropriée qui est attribuée au véhicule. Au moment de la réservation veuillez communiquer le numéro d'immatriculation. Vous trouvez la description soit dans le prospectus soit sur notre site internet. Nous attirons votre attention sur les points suivants: A) Les véhicules fonctionnant au gaz doivent être inscrits à part, lors de la réservation et lors de l'embarquement. B) Il faut éteindre les systèmes d'alarme et les dispositifs d'antivol sur le bateau. Le propriétaire du véhicule doit être présent avec son permis de conduire, ses clés, ses clés des lumières et de verrouiller le véhicule. C) Les Voitures de livraison et les transporteurs (à partir de 6 m), les camions et les véhicules de tous types, chargés ou non, pour le transport de marchandises, tout comme les véhicules avec plus de 1500 kg de charge, ne valent pas comme véhicules particuliers mais comme véhicules commerciaux. Ceux-ci doivent être réservés séparément (voir p. 25). Pour les indications de longueur, largeur et hauteur, nous avons besoin des dimensions totales des différents véhicules y compris des portebagages à l'arrière ou sur le toit. En cas d'indications erronées et/ou en cas de non observation des prescriptions, la différence vous sera facturée en plus de 50,00 € de frais supplémentaires. En cas de non confirmation de la liste d'attente l'embarquement peut éventuellement être refusé. Les bicyclettes emmenées peuvent être transportées - s'il vous plaît, veuillez voir les conditions sur les parties des réservations. Selon le code de navigation n. 412 et 435 les dégâts causés par nos bateaux aux voitures ou autres véhicules, doivent être signalés avant le débarquement. Le passager doit signaler le dégat immédiatement à un officier compétent, remplir et signer un formulaire de déclaration de dégat, et retourner le formulaire à bord.

11.-ANIMAUX DOMESTIQUES: Les animaux domestiques sont acceptés à bord et leur passage est payant. Ils doivent être vaccinés (certificat de vaccination indispensable). La plupart des navires sont équipés de zones de chenil spécial (demandez l'équipage) et de cabines (à réserver à l'avance). Demandez. Lorsque tous chenils ainsi que les cabines sont complets, les animaux dot-vent être placés sur les ponts extérieurs du ferry. Il est interdit de laisser des animaux dans les véhicules, dans les salles ou se trouvent les fauteuils et de manière générale à l'intérieur du ferry. La laisse et la muselière sont obligatoires. Les propriétaires des animaux doivent s'informer et tenir compte des prescriptions d'entrée dans les pays visés.

12.-LES RESERVATIONS DES ENFANTS ET DES FAUTEUILS: Les passagers ayant une réservation de cabines et de fauteuils doivent se présenter dès l'embarquement à la réception du bateau. 90 minutes après le départ les places vides seront données à des passagers de la liste d'attente. Les cabines sont à la disposition jusqu'à 1 heure avant l'arrivée. Les cabines intérieures sont à disposition à partir de 30 minutes avant l'arrivée. Les passagers ayant une réservation de cabines et de fauteuils doivent se présenter dès l'embarquement à la réception du bateau. 90 minutes après le départ les places vides seront données à des passagers de la liste d'attente. Les cabines sont à la disposition jusqu'à 1 heure avant l'arrivée. Les cabines intérieures sont à disposition à partir de 30 minutes avant l'arrivée.

13.-TAXES PORTUAIRES ET REGIONALES, SUPPLEMENTS, COÛTS DIVERS: Sont compris dans le prix du billet: les suppléments et coûts divers ne sont pas remboursables. Des coûts divers sont inclus dans le prix du billet. Les passagers doivent être conscients que les frais de sécurité sont inclus dans le prix du billet. Les passagers doivent être conscients que les frais de sécurité sont inclus dans le prix du billet.

14.-INDICATIONS DE SECURITE, PAYEMENT ISPS: En conformité au code international ISPS relatif aux normes antiterroristes, nous informons les passagers qu'ils sont tenus à présenter le billet de voyage et la carte d'identité à tout contrôle effectué par un officier du bord ou une carte d'identité (adulte) pour les voyages en France et en Italie. Les passagers doivent être conscients que les frais de sécurité sont inclus dans le prix du billet. Les passagers doivent être conscients que les frais de sécurité sont inclus dans le prix du billet.

15.-EMBARQUEMENT: Il est absolument interdit de descendre du navire après avoir effectué l'embarquement. Veuillez vous présenter à l'embarquement 30 minutes avant le départ. Les passagers doivent être conscients que les frais de sécurité sont inclus dans le prix du billet. Les passagers doivent être conscients que les frais de sécurité sont inclus dans le prix du billet.

16.-DECLARATION RELATIVE A LA VALEUR DU VEHICULE TRANSPORTE: Nous précisons, qu'en dérogation à l'article 423 du Code de la navigation, le vecteur renonce au recours à la limite de compensation de dommages d'une valeur de 103,29 €. Cette clause n'est applicable qu'aux dommages matériels directs subits par le véhicule transporté et imputables à la seule entreprise de transport car dans ce cas, toutes les conditions légales et contractuelles nécessaires à la réparation de tels dommages et intérêts sont remplies. C'est la raison pour laquelle les dommages seront couverts également et ce, sans plafonnement. Le présent renoncement rend donc superflue la présentation de la déclaration relative à la valeur du véhicule transporté.

17.-PERSONNES HANDICAPÉES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE: Sous la réserve de la législation en vigueur, nous informons les passagers qu'ils sont tenus à présenter le billet de voyage et la carte d'identité à tout contrôle effectué par un officier du bord ou une carte d'identité (adulte) pour les voyages en France et en Italie. Les passagers doivent être conscients que les frais de sécurité sont inclus dans le prix du billet. Les passagers doivent être conscients que les frais de sécurité sont inclus dans le prix du billet.

18.-TRANSPORT DES FEMMES ENCEINTEES: Les femmes enceintes doivent se soumettre à un examen médical à partir de la fin du sixième mois d'une grossesse normale. Elles doivent présenter une déclaration d'habilitation délivrée explicitement pour ce voyage en mer, qui doit être délivré au plus tôt 7 jours avant les départs du véhicule et qui doit être présenté à l'officier du bord, le commandant de bord ou à l'équipage sur demande. En cas de complications, la femme enceinte doit toujours, et quel que soit le mois de la grossesse, présenter un certificat médical d'autorisation explicite pour ce voyage en mer. Cela n'affecte pas le droit de la femme enceinte de refuser l'embarquement s'il estime que la femme enceinte est incapable d'embarquer.

19.-LES ENFANTS ET JEUNES DE 12 jusqu'à 17 ans compris pourront voyager sans être accompagnés si l'autorisation respective de la personne investie de l'autorité parentale a été accordée sous forme écrite (rédigée impérativement en langue italienne, y compris une copie de la carte d'identité ou du passeport de la personne investie de l'autorité parentale) ou si le responsable du groupe, une personne majeure, assume la responsabilité. Les enfants de moins de 12 ans ne sont autorisés de voyager en navire qu'en compagnie d'un adulte. Pour le voyage en France ou en Italie les mineurs doivent présenter des papiers d'identité valables. Le transport d'enfants de moins de 4 ans est compris dans le prix. Ils n'ont toutefois aucun droit à leur propre place assise ou leur propre lit de cabine. Les enfants entre 4 et 11 ans inclus ont 50% de réduction sur le tarif passager (sans taxes).

20.-NUMERO DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION: En raison des consignes de sécurité valables, les sociétés de ferries doivent annoncer le numéro d'immatriculation aux autorités portuaires pour les traversées. Pour cette raison il faut indiquer ce numéro lors de la réservation. Pourtant ce n'est actuellement pas nécessaire pour les voyages vers l'île d'Elbe.

21.-OBJETS PERDUS Si le passager aurait oublié ou perdu des objets personnels à bord, il peut le signaler à l'admission du bateau. Après le débarquement vous devez faire passer le site de Moby de télécharger un formulaire, celui-ci alors complètement devra être adressé à notre boîte e-mail suivante: oggetti smarriti@moby.it. Le service correspondant engagera des recherches et vous informera sur le résultat. Le vecteur ne prend aucune responsabilité et ne détermine pas les objets perdus ou oubliés à bord.

22.-SOINS MEDICAUX: Pendant nos traversées plus longues, un médecin est abord qui vous procure secours en cas d'urgences ou de maladies aiguës. Cependant il n'est pas responsable des personnes malades ou blessées qui ne se soumettent pas à un examen médical (à part si cela concerne la réglementation de l'article 17). Celles-ci doivent emmener une personne compétente et présenter, s'il est désiré, une attestation pas plus ancienne que 48 heures. L'entreprise de transport ne sera pas tenue de présenter une attestation d'une attestation correspondant prouvant la capacité de réaliser ce voyage ou en cas d'apparition de la maladie immédiatement avant ou lors de l'embarquement. L'embarquement peut également être refusé aux passagers qui représentent un risque pour eux-mêmes et les autres passagers, par exemple en raison d'une maladie ou d'une influence d'alcool, des hallucinations etc. et/ou dans ce cas le passager peut être rendu responsable pour tous les dommages causés envers le navire, l'entreprise de transport ou des tiers.

23.-MISE A JOUR: Nous nous réservons le droit, après l'impression des prospectus, de procéder à des modifications des conditions générales de transport de passagers avec ou sans véhicule, des prix ou des départs et de les publier sur Internet à l'adresse suivante: www.mobylines.fr.

24.-LES GROUPES: Moby a des conditions de groupes spéciales. Celles-ci vous seront transmises en cas de demande.

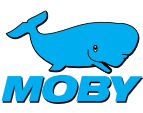
25.-FRET: Camion, transporteur (à partir de 6 mètres), voiture de livraison chargée ou vide et véhicules qui sont plus que le transport de marchandises sont pas possibles avec plus de 1500 kg de charge ne valent pas comme véhicule spécial, mais comme véhicule de fret. Ceux-ci doivent être réservés séparément. Veuillez vous adresser à info.mer@moby.it ou par fax au 0039-058209999.

26.-CLAUSE DE MEDIATION: MOBY Lines Europe GmbH, Wilhelmstrasse 36-38, 65183 Wiesbaden, n'arrange des transferts par ferry que pour l'entreprise de transport MOBY S.p.A., dont le siège social est situé à Largo Augusto 8, 20122 Milano, Italie. Le contrat de transport n'existe donc qu'entre le passager et l'entreprise de transport MOBY S.p.A. En ce qui concerne le transport en ferry, seules les conditions générales de transport dans la version en vigueur établies par MOBY S.p.A. s'appliquent polier transport de passagers avec ou sans véhicule. MOBY Lines Europe GmbH, Wiesbaden, Allemagne, est exclusivement responsable en ce qui concerne la réception et le traitement réglementaires des réservations. Toute responsabilité de MOBY Lines Europe GmbH, Wiesbaden, concernant l'exécution du contrat de transport est exclue.

27.-LE DROIT APPLICABLE ET LA JURIDICTION: Le contrat de transport des passagers, des bagages et des véhicules d'accompagnement est régi et interprété conformément à la loi italienne. Tous les litiges découlant de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat sont soumis à la compétence exclusive du tribunal du siège social du transporteur. En outre, dans le cas des passagers qui sont considérés comme des consommateurs en vertu de la législation italienne actuelle, le tribunal de la résidence principale ou de la résidence temporaire du consommateur aura une compétence exclusive si le consommateur a sa résidence principale ou sa résidence temporaire dans un Etat membre de l'Union européenne.

28.-ASSURANCES: Nous recommandons à nos passagers de souscrire une assurance annulation de la société HansaMerkur. A rajouter directement lors de la réservation ou par Internet www.mobylines.fr.

Moby S.p.A., Via Larga 26, 20122 Milano, Italie
Novembre 2020



TICKETCOVER



Wichtige Informationen: Die beiliegenden Reisebedingungen, die auch im gültigen Prospekt der Reederei gedruckt sind, sind ein wesentlicher Bestandteil dieses Tickets. Die Broschüren erhalten Sie in den MOBY Büros oder in guten Reisebüros.

Unsere Häfen: Wichtige Hinweise und einen Routenplaner finden Sie unter www.mobyfines.de

Umbuchungen sind mit MOBY CARD auch Online unter www.mobyfines.de möglich

Einschiffung: Vor der Einschiffung legen Sie bitte Ihr Ticket unserem Personal beim Check in am Platz vor dem Schiff vor.

Check in: mit Fahrzeug spätestens 90 Min. vor Abfahrt - ohne Fahrzeug spätestens 30 Min. vor Abfahrt. Bei späterem Erscheinen kann die Beförderung verweigert und das Ticket nicht erstattet werden. Um dies zu verhindern, informieren Sie bitte rechtzeitig das entsprechende Hafenbüro. Die Fahrzeuge werden nur von den Fahrern an Bord gebracht, die Mitreisenden werden gebeten, die Fähre über die Passagiereingänge zu betreten oder zu verlassen.

Important information: The attached general terms of transport, printed also within the current brochure, are essential part of this ticket. You receive the brochures at MOBY offices or at qualified travel agencies.

Our ports: Important indications and a navigation system you'll find on the internet page www.mobyfines.com

Modifications are possible online on page www.mobyfines.com by MOBY CARD.

Embarkation: Before boarding the ship all passengers must check-in at the electronic check-in at the docks or at our port offices.

Check-in: with vehicle latest 90 min. prior to departure - without vehicle latest 30 min. prior to departure, if the passengers present themselves later as announced the transportation can be cancelled without any refund. To avoid this please inform our port office in time. Only the drivers are allowed to embark with their vehicles, all other passengers will be embarked via the main entrance.

Les informations importantes: Les conditions générales de transport ci-jointes, également imprimées sur le prospectus actuel, représentent un élément indispensable au ticket. Vous recevrez les brochures dans tous les bureaux MOBY et les agences de voyages de qualité.

Nos ports: Vous trouverez tous les renseignements importants et une carte routière sur www.mobyfines.fr

Modifications: Elles sont possibles en ligne avec la Moby Card - inscription sur le site www.mobyfines.fr

L'embarquement: Nous vous prions de présenter votre ticket à notre personnel lors du check-in sur la place devant le bateau.

Le check-in: il se fait au plus tard 90 min. avant le départ avec véhicule - sans véhicule il se fait 30 min. avant le départ. En cas de retard, l'embarquement peut vous être refusé sans que le ticket ne vous soit remboursé. Pour éviter ceci, nous vous prions d'informer, à temps, le bureau du port correspondant. L'accès en voiture n'est permis qu'au conducteur lui-même; les autres occupants sont priés de monter à pied par les entrées leur étant réservées.

www.mobyfines.de www.mobyfines.com www.mobyfines.fr

UNSERE HAFENBÜROS - OUR PORT AGENTS - NOS AGENTS POUR LES PORTS

MOBY PORTOFERRAIO (Elba)
V.le Elba, 12 - 57037 Portoferraio
Tel. 00390 (565) 91.41.33
Telefax 00390 (565) 91.67.52
moby.portoferraio@moby.it

PIOMBINO
Moby c/o Stazione Marittima
Piazzale Premuda - 57025 Piombino
Einschiffung nach Elba
Embarkation to Elba
Bureau d'embarquement Ile d'Elbe
Tel. 00390 (565) 221212 - 276077
Einschiffung nach Sardinien
Embarkation to Sardinia
Bureau d'embarquement Sardaigne
Tel. 00390 (565) 222300

GENUA - GENOA - GENES
Varco Albertazzi
Moby c/o Terminal Traghetti
P.le dei Traghetti Iqbal Masih 5
16126 Genova
Tel. 00390 (10) 25.41.513
Telefax 00390 (10) 25.43.916
moby.genova@moby.it

Es darf nicht früher als 6 Std vor Abfahrt des gebuchten Schiffes auf das Hafengelände gefahren werden, und dies auch nur mit gültigem Ticket.

It may not be driven into the port area earlier than 6h before departure of the booked ship, and that only with a valid ticket.

Il n'est pas autorisé d'avoir accès à la zone portuaire plus tôt que 6 heures avant le départ du navire réservé et seulement avec un billet valide.

BONIFACIO
Hafen/Port Bonifacio, Gazano
Tel. 0033 (495) 73.00.29
Telefax 0033 (495) 73.05.50

OLBIA
Moby - Unimare c/o Stazione Marittima
Isola Bianca - 07026 Olbia
Tel. 00390 (789) 20.40.13
Telefax 00390 (789) 27.933
Porto Cocciani
Tel. 00390 (789) 58628
Fax 00390 (789) 53390

S. TERESA DI GALLURA
Moby c/o Hafen/Port
S. Teresa di Gallura
Tel. 00390 (789) 75.14.49

BASTIA
Sarl Colonna D'istria & Fils
Rue Cdt Luce de Casabianca, 4
20200 Bastia
Tel. 0033 (495) 34.84.94 - 34.84.90
Telefax 0033 (495) 32.17.94

CIVITAVECCHIA
Moby c/o Terminal
"Autostrade del Mare" interno porto
00053 Civitavecchia (RM)
Tel. 00390 (766) 35245
Telefax 00390 (766) 380021

LIVORNO - LIVOURNE
Moby c/o
Einschiffungsbüro/Embarkation
Embarkation
Bureau d'embarquement
Stazione Marittima
Tel. 00390 (586) 89.99.50
Telefax 00390 (586) 89.59.86
Via Galvani
Tel. 00390 (586) 409925
Fax 00390 (586) 401213

Helpdesk:
Tel. (D) 0049 611 14020
Tel. (I) 00390 2 76028132

